

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de SNCF Réseau

NUMERO 148 – 13 MARS 2020

Le bulletin officiel de SNCF Réseau comporte les textes réglementaires émis par la société.

Toute demande de consultation des actes et documents liés à ces actes doit être adressée à :

SNCF Réseau – 15/17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001
93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

DocuSigned by:

L'HER Sébastien

A750416D2FA644D...



SOMMAIRE		PAGE
1	Avis de délibérations du conseil d'administration Séance du 25 février 2020	3
2	Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 30 novembre 2019 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 29 février 2020 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 13 mars 2020	3
3	Décisions portant concertation sur les projets Décision du 26 février 2020 portant approbation de la concertation relative aux aménagements des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour la désaturation des nœuds ferroviaires marseillais, boulonnais et azuréen	4
4	Avis de publications au Journal Officiel Publications du mois de février 2020	5

1 Avis de délibérations du conseil d'administration

Séance du 25 février 2020

Lors de la séance du 25 février 2020, le Conseil d'administration de SNCF Réseau, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

- ADOPTION, en application de l'article 12 des statuts approuvés par le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019, du règlement intérieur du Conseil d'administration tel que transmis au dossier. La mise en œuvre de ce règlement fera l'objet d'une évaluation début 2021.
- ADOPTION du règlement intérieur du Comité consultatif pour le contrôle des marchés, tel que présenté.
- En application de l'article 8 du décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019, et conformément à l'article 12 des statuts :
 - APPROBATION de la structure générale de l'Etablissement, telle que mentionnée dans le dossier.
 - ARRET de la liste des emplois des dirigeants suivants, au 1^{er} mars 2020 :
 - Président-directeur général, M. Luc LALLEMAND,
 - Directeur général délégué Stratégie, Economie et Sécurité, M. Alain QUINET,
 - Directeur général délégué Projets et Performance industrielle, M. Matthieu CHABANEL,
 - Directeur général Ile-de-France, M. Guillaume MARBACH,
 - Directeur général adjoint Clients et services, M. Jean GHEDIRA.
 Cette liste sera transmise à l'Autorité de régulation des transports.
- Suite à la constitution par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 7 janvier 2020, du comité des nominations, rémunérations et de la gouvernance, dans le cadre de ses pouvoirs généraux visés à l'article L. 225-35 du code de commerce et en application du décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau, et à la désignation de ses membres, lors de sa séance du 29 janvier 2020 :

- DESIGNATION de M. Laurent PICHARD, membre du Comité des nominations, rémunérations et de la gouvernance
Sont en conséquence membres de ce comité :
 - Mme Marie SAVINAS, Présidente
 - M. Emmanuel BOSSIERE
 - M. Laurent PICHARD
- CONSTAT, suite à l'examen de l'existence d'éventuelles conventions réglementées conclues par la société depuis le 1^{er} janvier 2020, qu'aucune convention de ce type n'a été identifiée.
- ARRET des comptes sociaux et consolidés de l'entreprise au titre de l'exercice 2019, tels qu'ils figurent dans le dossier présenté.
APPROBATION des rapports de gestions relatifs aux comptes consolidés et aux comptes sociaux de l'exercice 2019, intégrant par ailleurs le rapport RSE.
ARRET des documents prévus par la loi du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention des difficultés des entreprises.
- APPROBATION du rapport sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
MANDAT donné à son Président pour prendre toutes mesures requises pour le rendre public.
- AVIS FAVORABLE, en application de l'article 5 du décret n° 2019-1453 du 24 décembre 2019, à la fixation de deux seuils de saisine de la Mission de contrôle économique et financier des transports supérieurs ou égaux à 15 millions d'euros pour les marchés de prestations de services et à 40 millions d'euros pour les marchés de fournitures et les marchés de travaux, ainsi que les marchés subséquents s'y rattachant passés par SNCF Réseau.

Les délibérations en texte intégral sont communicables dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, en écrivant à SNCF Réseau, 15/17 rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 - 93418 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX.

2 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire

Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 30 novembre 2019

Est portée à la connaissance du public, la décision de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 4 novembre 2019 : Le terrain sis à QUEMENEVEN (29), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
QUEMENEVEN 29229	LA GARE	ZP	203	1 352
			TOTAL	1 352

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture du FINISTERE.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 29 février 2020

Est portée à la connaissance du public, la décision de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 18 février 2020 : Le terrain non bâti sis à VIREUX-MOLHAIN (08), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
08320	Rue de la gare	AH	343	1 050
TOTAL				1 050

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture des ARDENNES.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 13 mars 2020

Sont portées à la connaissance du public, les décisions de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 6 mars 2020 : Le terrain sis à PARIS (75), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
PARIS 75056	230 RUE VERCINGETORIX 75014 PARIS 14	DJ	0049p	48
TOTAL				48

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de PARIS.

- 12 mars 2020 : Le terrain non bâti sis à LA COURNEUVE (93), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
La Courneuve	85 avenue Jean Mermoz	N	113	51
TOTAL				51

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de SEINE SAINT DENIS.

- 12 mars 2020 : Le terrain bâti sis à NOISY-LE-SEC (93), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
93053	Petit Noisy	J	63 P	6 382
TOTAL				6 382

Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, ce bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Réseau mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai maximal de 3 ans.

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de SEINE SAINT DENIS.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

3 Décisions portant concertation sur les projets

Décision du 26 février 2020 portant approbation de la concertation relative aux aménagements des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour la désaturation des nœuds ferroviaires marseillais, boulonnais et azuréen

Le Directeur Général Délégué de SNCF RESEAU,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.2111-9 à L.2111-25,

Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire,

Vu la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau, notamment l'article 13 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 7 janvier 2020 portant nomination de M. Alain QUINET en qualité de directeur général délégué,

Vu les articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1 à R.103-3 du code de l'urbanisme,

Vu la décision n°2015/39/LNPCA/12 de la Commission nationale du débat public du 2 septembre 2015,

Vu la Décision Ministérielle du 4 mars 2019 demandant à SNCF RESEAU d'organiser la concertation sur les phases 1 et 2 de la LNPCA,

Vu la Décision du Comité des cofinanceurs en date du 1^{er} avril 2019 approuvant le dispositif de concertation proposé par SNCF RESEAU sur les phases 1 et 2 de la LNPCA,

Vu la décision portant organisation de la concertation sur les aménagements des phases 1 et 2 du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour la désaturation des nœuds ferroviaires marseillais, toulonnais et azuréen en date du 27 mai 2019,

Vu la décision du Comité de Pilotage du 22 novembre 2019 donnant sa position sur les aménagements portés à concertation entre le 12 juin 2019 et le 18 octobre 2019,

Approuve le bilan de la concertation relative aux aménagements des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur permettant le traitement des nœuds ferroviaires marseillais, toulonnais et azuréens pour améliorer les performances du système ferroviaire et l'offre de desserte régionale, telle qu'annexé à la présente décision.

Fait à Saint-Denis, le 26 février 2020
SIGNE : Le directeur général délégué
Alain QUINET

4 Avis de publications au Journal Officiel

Publications du mois de février 2020

- J.O. du 8 février 2020 : Arrêté du 3 février 2020 portant nomination par intérim du directeur général de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire
- J.O. du 8 février 2020 : Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaires et travaux connexes
- J.O. du 19 février 2020 : Décision n° 2020/18/NCEUD FERROVIAIRE LYONNAIS LONG TERME/6 du 5 février 2020 relative aux projets des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais
- J.O. du 25 février 2020 : Arrêté du 17 février 2020 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes (n° 538)